



Conseil économique et social

Distr. limitée
26 avril 2007
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2007

4-8 juin 2007

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays de courte durée

Liban

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays de courte durée concernant le Liban est présenté au Conseil d'administration pour examen et approbation. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global qui s'élève, pour l'année 2008, à 616 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles et à 5 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2007/8.

Note : La présentation du présent document a été retardée pour des raisons techniques.



La situation des enfants et des femmes

1. La situation des enfants et des femmes au Liban a considérablement pâti des troubles politiques et économiques depuis février 2005, date à laquelle l'ex-Premier Ministre Rafik Hariri a été assassiné. Un conflit militaire avec Israël s'en est suivi au cours de l'été 2006, dont les répercussions, encore ressenties en 2007, influent sur les conflits internes. Le Liban reste en proie à de multiples facteurs de vulnérabilité : a) instabilité politique et sociale profondément enracinée dans une répartition de plus en plus inéquitable de la richesse nationale qui laisse une grande partie de la population victime de privations extrêmes et d'exclusion; b) actuelle crise de gouvernance; et c) un sentiment de crise et de désillusion conjugué à la désintégration de la société.

2. Outre la dévastation massive de l'infrastructure économique et matérielle, le conflit de 2006 entre le Liban et Israël a provoqué des pertes considérables en vies humaines (les femmes et les enfants représentant un nombre disproportionné des victimes), des blessures, des incapacités, une vague d'émigration, l'interruption de la scolarité normale, le déplacement de familles et d'autres problèmes. Les pertes d'emploi continueront sans doute d'aggraver la pauvreté et la vulnérabilité, notamment dans les zones touchées par le conflit, où l'incidence de la pauvreté extrême risque de toucher jusqu'à 14 % de la population (contre une moyenne nationale de 5 %). La pauvreté relative touche environ 25 % de la population et jusqu'à 40 % dans la vallée de la Bekaa et au Sud-Liban (indicateurs des conditions de vie, février 2007).

3. Le bien-être des enfants et des femmes dépend de la présence, de l'accessibilité financière et de la qualité des services sociaux qui sont actuellement extraordinairement fragmentés. Plus de 50 % des besoins d'éducation et jusqu'à 90 % des besoins de soins de santé primaires sont satisfaits par des prestataires de services privés (ou non gouvernementaux) tandis que plus de 30 % des besoins en eau potable sont couverts par le secteur privé. La capacité des ministères à mettre en œuvre les politiques, à maintenir des normes et à surveiller la prestation des services est limitée tandis que la qualité des services tant publics que privés laisse souvent à désirer et ne correspond pas au coût global. La réforme du secteur public est dans l'impasse face aux constants troubles politiques et plusieurs secteurs ont souffert en raison de la non-application des lois. Le fait qu'aucune des institutions gouvernementales ne soit dotée d'une capacité d'intervention en cas d'urgence est une importante source de préoccupation.

4. Le Ministère de la santé publique et d'autres institutions gouvernementales ne gèrent que 20 % du vaste réseau national de centres de santé et d'autres services ambulatoires. Étant donné que de 60 à 70 % des habitants des gouvernorats du Nord-Liban, de Nabatieh et du Sud-Liban ne bénéficient d'aucun programme d'assurance maladie, ces populations n'ont aucun accès garanti aux services privés.

5. Les difficultés d'accès à des services de soins de santé abordables dans certains territoires se traduisent par des taux de mortalité infantile (TMI) et des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) bien supérieurs aux moyennes nationales. D'après le projet panarabe pour la santé familiale (PAPFAM 2004), dans le gouvernorat de la Bekaa ces taux sont respectivement de 17,5 et 35,8 pour 1 000 naissances vivantes, beaucoup plus élevés que les moyennes nationales de 9,2 et 18,3 pour 1 000 naissances vivantes. La découverte inattendue de l'enquête

PAPFAM concernant les très hauts niveaux des TMI et TMM5 dans le gouvernorat de Beyrouth, atteignant respectivement 23,9 et 45,6 pour 1 000 naissances vivantes, a été tout particulièrement préoccupante. Davantage d'analyses sont nécessaires. Bien que la cible de 2015 de l'objectif 4 du Millénaire pour le développement consistant à ramener le taux de mortalité infantile au Liban à 10 pour 1 000 naissances vivantes semble avoir été atteinte au niveau national, les variations régionales sont trop importantes pour que ce résultat soit durable.

6. Les taux de couverture vaccinale ne correspondent pas au niveau attendu dans un pays à revenu moyen. Ainsi qu'il ressort de l'enquête PAPFAM en 2004, les taux de couverture nationale pour les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (DPT-3), et pour la rougeole, les oreillons et la rubéole étaient respectivement de 43 et de 53 %¹, donc inférieurs à ceux de 1990 qui étaient respectivement de 82 et 61 %. Dans le gouvernorat de la Bekaa, les taux n'ont pas dépassé 30 et 27 %. Les fréquentes épidémies de rougeole ces dernières années traduisent l'insuffisance de la couverture vaccinale ainsi que les disparités observées dans l'ensemble du pays.

7. Si, selon l'enquête PAPFAM, 78 % des nouveau-nés sont nourris au sein dans les six premières heures après la naissance, le taux d'allaitement maternel exclusif après 4 mois ne dépasse pas 24 %, d'après une étude récente de l'Université américaine de Beyrouth (Public Health Nutrition, mai 2006). Les carences nutritionnelles, à l'exception de celles concernant les micronutriments, sont rares. Le Croissant-Rouge du Qatar a signalé au cours de la crise récente que plus de 50 % des femmes en âge de procréer dans le Sud-Liban sont victimes d'anémie ferriprive.

8. Le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement connaît une dégradation constante depuis plus de 30 ans en raison d'une série complexe de facteurs techniques, politiques et sociaux². Certes, il est généralement fait état d'un accès universel à l'eau potable améliorée, mais en réalité jusqu'à 40 % de la population n'a pas régulièrement accès à un approvisionnement en eau approprié et sûr, et près de 100 % des sources d'approvisionnement en eau risquent tout particulièrement d'être polluées par les eaux usées et par les effluents agricoles et industriels (d'après des données tirées d'évaluations sur le terrain, dont celles de l'UNICEF et l'Union européenne). La plupart des systèmes d'approvisionnement en eau ne fonctionnent que quelques heures par jour, ou par semaine dans certains endroits, et il n'existe guère de moyens d'assurer un entretien économique. Les systèmes d'approvisionnement en eau dans les zones tant urbaines que rurales dans

¹ Par rapport, par exemple, à 98/98 en Égypte, 98/97 au Maroc, 98/96 en Tunisie et 88/83 en Algérie (données de 2005).

² Au nombre des principales causes de tant de difficultés figurent, sans s'y limiter : les conflits et l'absence de cohésion et d'engagements politiques; les profonds écarts et incompatibilités entre les politiques, les stratégies, les législations et les normes et leurs mise en œuvre et réglementations; le danger d'un développement urbain et rural non réglementé, notamment l'agriculture et l'industrie; l'absence de coordination en matière de planification et de gestion dans tous les secteurs – eau, santé, agriculture et environnement; des arrangements institutionnels inadéquats pour une gestion intégrée des ressources en eau; écarts de capacités chroniques et critiques dus au non-remplacement des départs et à l'impasse politique en matière de recrutement et de remplacement du personnel; à la non-transparence concernant les allocations budgétaires sectorielles, l'établissement de priorités et le ciblage des dispositions; coût irréaliste de la reprise de services soutenus; et l'inadéquation entre les capacités et les besoins.

le Sud-Liban, dans la vallée de la Bekaa et dans les banlieues sud de Beyrouth restent en partie désorganisés suite aux hostilités de 2006, jusqu'à un million de personnes pouvant souffrir d'interruptions temporaires dans l'approvisionnement en eau de leur foyer ou d'une qualité de l'eau insatisfaisante.

9. Pays à faible prévalence, avec environ 900 cas de VIH/sida signalés en 2006, le Liban n'en reconnaît pas moins la menace grave que représente cette épidémie; le nombre des cas signalés serait inférieur à la réalité³. De récentes enquêtes révèlent un écart considérable entre les connaissances et les pratiques, comme le confirment les enquêtes sur les connaissances, les comportements et les pratiques. Un degré raisonnable de connaissances est sapé par des pratiques comportementales dangereuses, dans une large mesure faute de services de conseils financièrement abordables et culturellement acceptables et d'une initiation à la vie active (à l'exception de certains programmes dans des écoles privées). Par exemple, 4 % seulement des femmes mariées utilisent des préservatifs. La plupart des transmissions (20 %) surviennent par le biais de relations hétérosexuelles et la transmission de la mère à l'enfant est d'environ 3 %. Les adolescents courent un danger particulier et il est difficile de dispenser des informations et des services à ce groupe et à d'autres.

10. Le nombre croissant d'abandons scolaires constitue un problème particulier. Comme l'a noté l'enquête PAPFAM, environ 9 % des enfants âgés de 10 ans et plus ne sont pas scolarisés (encore que ce chiffre ne corresponde pas aux données du Ministère de l'éducation concernant la scolarisation). D'après des données provenant d'organisations non gouvernementales, jusqu'à 40 % des adolescents âgés de 15 à 18 ans ont abandonné l'école. La recherche de solutions de rechange à la médiocre éducation publique, qui n'est toujours pas complètement gratuite en dépit de la législation, force les parents de jusqu'à 3 % des enfants à choisir des internats, où la plupart des étudiants ne sont pas des orphelins. Malheureusement, de ce fait, le Liban occupe le premier rang mondial pour ce qui est de l'institutionnalisation des enfants (mesurée par rapport au nombre total d'enfants dans le pays).

11. Le travail des enfants est un autre problème croissant, en raison notamment de la récession économique et des pertes d'emplois d'adultes. D'après l'Enquête en grappes à indicateurs multiples de 2000, le travail des enfants concernerait 11 % des enfants âgés de 15 à 18 ans, pourcentage appelé à augmenter considérablement dans la prochaine enquête à indicateurs multiples (la troisième).

12. Chaque année, jusqu'à 2 000 cas d'enfants en conflit avec la loi sont signalés et la réforme de la justice des mineurs est nécessaire pour créer un environnement protecteur axé sur l'enfant. L'incidence de la violence familiale, de l'intolérance interpersonnelle et de la maltraitance et du délaissement des enfants est en augmentation, quelque 5 % des cas étant confiés à des foyers d'accueil, à la police ou à des établissements publics. Les adolescents et les jeunes se heurtent aux difficultés inhérentes au mode de vie, à la qualité et à l'utilité de l'éducation et à leur participation à la vie publique. Le taux de chômage des jeunes est de 16 %, soit le double de la moyenne nationale, et un grand nombre de diplômés de l'enseignement supérieur quitte le pays. Au moins 400 000 Libanais ont quitté le pays depuis l'été 2006.

³ D'après les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le nombre actuel de cas de VIH/sida pourrait varier entre 2 500 et 3 000.

13. Aucun cas de grippe aviaire n'a été enregistré. La coopération entre les autorités locales et les organismes d'aide au développement a permis d'assurer un minimum de planification préalable, l'UNICEF ayant conduit l'élaboration de la stratégie nationale de communication adoptée par toutes les principales parties prenantes.

Le programme de pays, 2008

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Analyse des politiques et promotion des droits de l'enfant	100	400	500
Soins à apporter aux enfants et développement de l'enfant	130	1 200	1 330
Éducation	120	1 200	1 320
Autonomisation et protection des jeunes	130	1 200	1 330
Dépenses intersectorielles	136	1 000	1 136
Total	616	5 000	5 616

Raisons de la prorogation du programme de pays

14. Le programme complémentaire pour 2007 est prolongé d'une autre année, le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ayant été reportés suite aux récents troubles politiques et sociaux. D'ici à la fin de 2008, l'harmonisation du processus de planification du développement national, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies de l'UNICEF devraient fournir un fondement solide à l'appui de l'UNICEF pour la période 2009-2013.

15. Les estimations des autres ressources nécessaires pour 2008 se fondent sur l'hypothèse que les donateurs continueront de verser des contributions conformément aux engagements pris à la Conférence des donateurs en faveur du Liban en janvier 2007. Les modalités de financement comprendront notamment le récent Fonds d'affectation spéciale multilatéral en faveur du Liban ainsi que les arrangements bilatéraux traditionnels entre les donateurs et l'UNICEF. À ce jour, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, l'Agence australienne pour le développement international, plusieurs pays du Golfe, le Comité italien pour l'UNICEF ainsi que le secteur privé local ont indiqué qu'ils continueraient d'appuyer les programmes au Liban.

Objectifs, résultats clefs et stratégies et rapport aux priorités nationales et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

16. Le présent descriptif de programme de pays repose sur le cadre national pour la reprise, la reconstruction et la réforme du Liban présenté aux donateurs

internationaux à la Conférence de Paris III. Ce programme de reprise devrait à son tour inspirer le bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dont le parachèvement est prévu en 2007. Dans le cadre de l'assistance, plusieurs domaines thématiques seront privilégiés au titre de l'aide de l'UNICEF : programmes nationaux de vaccination; services de soins de santé primaires; approvisionnement en eau, assainissement et hygiène; préparation à la vie active (à l'école et en dehors); systèmes et services de protection des enfants; mobilisation des jeunes; et collecte de données, analyse des politiques et création de partenariats axés sur les enfants.

17. La planification du programme de l'UNICEF fera fond sur les données statistiques recueillies au cours de la période 2004-2007 au moyen de l'enquête PAFAM, des enquêtes à indicateurs multiples⁴, de l'enquête polyvalente sur les ménages et des plans sectoriels. Toutefois, les écarts de données persisteront. Ceci, conjugué à l'absence d'une analyse ouverte et globale des dépenses budgétaires devrait remettre en question l'application de l'approche basée sur les droits en matière de programmation, en particulier eu égard à la responsabilité des autorités.

18. Le programme de transition de 2008 devrait assurer la continuité des cinq composantes du programme de pays 2002-2006 et du programme de transition de 2007 (voir tableau budgétaire récapitulatif).

19. Cette structure incorpore des éléments de programme ajoutés au cours de la situation d'urgence durant l'été 2006 et reportés à 2007, tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement⁵, et la protection de l'enfant⁶. Le nom du premier programme a été changé pour mieux traduire le rôle de l'UNICEF dans la négociation de partenariats visant à promouvoir les droits de l'enfant. La hiérarchisation des composantes du programme traduit un changement d'orientation, l'accent autrefois placé sur l'assistance sectorielle directe étant désormais mis sur l'analyse indépendante, la promotion des politiques et la facilitation des partenariats.

20. Le volet relatif aux **politiques et partenariats pour les droits de l'enfant** vise à atteindre les résultats ci-après : a) réalisation d'un inventaire des moyens nationaux en matière d'analyse politique, avec un groupe des principaux experts mobilisés en tant qu'alliés et promoteurs des stratégies de développement et des plans d'action axés sur l'enfant; b) amélioration des données réunies aux fins du suivi des politiques et des activités de plaidoyer dans l'esprit des objectifs du Millénaire pour le développement, des plans nationaux de développement, de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment grâce au regroupement des ressources statistiques nationales dans DevInfo géré par le Bureau central de statistique; c) modélisation de partenariats novateurs avec le secteur privé

⁴ La troisième enquête à indicateurs multiples devrait devenir la première de ces dernières décennies à fournir des données au niveau sous-régional de *Qazas* (c'est-à-dire au deuxième niveau administratif après les gouvernorats).

⁵ La composante approvisionnement en eau, assainissement et hygiène est intégrée au programme sur les soins à apporter aux enfants et le développement de l'enfant.

⁶ En l'absence d'un programme distinct de protection de l'enfant, il est recommandé dans le descriptif du programme de pays pour 2007 que les questions concernant la victimisation des enfants – délaissement, violence, abus et exploitation – soient intégrées au programme d'autonomisation et de protection des jeunes.

mobilisé en faveur de la responsabilité sociale, les organisations non gouvernementales techniquement compétentes et les agents de développement communautaires; d) promotion de la participation des jeunes au dialogue politique national grâce à des émissions télévisées spéciales animées par des jeunes journalistes sur la principale chaîne de télévision du Liban. De façon générale, les initiatives visant à modifier les communications et les comportements joueront un rôle majeur dans la défense des droits de l'enfant aux niveaux national et régional. En outre, la présence d'importants réseaux médiatiques nationaux permettra d'atteindre plus aisément toutes les couches de la population. Pour ce qui est de la planification préalable aux situations d'urgence, des informations actualisées seront fournies, tirées de la troisième enquête à indicateurs multiples et ventilées au niveau sous-régional; des partenaires compétents dotés de réseaux fiables de vulgarisation seront identifiés; et des fonds seront mobilisés pour faire face à la crise.

21. Les résultats attendus de la composante intitulée « **soins à apporter aux enfants et développement de l'enfant** » sont les suivants : a) approvisionnement durable de tous les établissements publics de soins de santé primaires en médicaments essentiels et vaccins par le biais des services d'achat de l'UNICEF; b) renforcement des capacités nationales pour le programme élargi de vaccination (PEV) en familiarisant les directeurs du PEV et le personnel d'encadrement aux niveaux central et périphérique aux techniques de planification du PEV, à la chaîne du froid moderne et aux pratiques de gestion des vaccins, aux techniques de collecte de données et aux modalités d'interaction avec les prestataires de services privés; c) simplification du contenu et de la qualité des services de soins de santé primaires, en s'attachant plus particulièrement aux soins de santé maternelle, et périnatale-néonatale; d) relance des programmes de compétence parentale dispensés dans divers établissements communautaires d'assistance sanitaire et sociale. À l'aide de diverses stratégies de planification préalable aux situations d'urgence énoncées ci-après (par. 27), le programme veillera à la disponibilité des vaccins et à la chaîne du froid pour la vaccination en cas d'urgence; fournira aux établissements sanitaires des médicaments essentiels, des trousse obstétriques d'urgence et des groupes électrogènes de réserve, ainsi que du matériel saisonnier et de préparation pour l'hiver aux populations touchées.

22. L'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène constitueront un autre secteur d'activité important axé sur plusieurs domaines : a) pilotage d'un programme global intégré d'aide en faveur de certaines zones défavorisées par divers moyens, dont des établissements scolaires et des centres de santé, pour faciliter l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable de qualité et d'assainissement, encourager l'adoption de comportements sans risques et renforcer les capacités de base en matière de d'exploitation et d'entretien; b) renforcement des moyens et de la confiance aux niveaux local, régional et national pour la mise en œuvre d'une approche sectorielle fondée sur des normes communes, des stratégies et des mécanismes de surveillance et de réglementation; c) appui aux campagnes nationales visant à améliorer les services d'assainissement et l'hygiène et à promouvoir dans les ménages les techniques de purification et de protection de l'eau; et d) activités de plaidoyer en faveur de l'élaboration de politiques et de législations appropriées, de la mobilisation des ressources, du choix des cibles visées et des priorités. Les activités de préparation aux situations d'urgence comprendront la mise en place préalable de quantités limitées de fournitures essentielles (réservoirs d'eau, citernes, canalisations et groupes électrogènes), la

production de matériel d'information, d'éducation et de communication pour sensibiliser à l'hygiène, la formation des agents municipaux locaux et des membres d'organisations non gouvernementales en matière d'approvisionnement en eau et de normes d'assainissement et d'hygiène, l'inspection du marché local de fournitures pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas d'urgence, ainsi que des arrangements préalables concernant les ressources humaines nécessaires pour assurer le rôle de chef de file de l'UNICEF en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

23. Le volet consacré à l'**éducation** vise à donner au Ministère de l'éducation les moyens d'améliorer le modèle global de l'école amie des enfants, de favoriser la poursuite de la scolarisation et de prévenir l'abandon scolaire, notamment chez les filles⁷. L'UNICEF tirera parti de ses compétences particulières et de la longue et solide expérience qu'il a acquise sur le terrain. L'approche « école amie des enfants » devrait aider le Ministère de l'éducation à planifier et budgétiser ses interventions dans les écoles publiques, et par là même à commencer à jouer à nouveau le rôle qui est le sien en matière d'établissement des normes et de contrôle de la qualité. Au niveau sectoriel, l'UNICEF aidera le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur à élaborer et à introduire un programme d'éducation sanitaire et de préparation à la vie active à l'intention des enfants et des adolescents dans le cycle d'enseignement primaire, faisant appel à tous les éléments du programme. Parallèlement, l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la Banque mondiale mettront en commun leurs connaissances techniques et leurs capacités en matière de sensibilisation en vue de faire avancer le processus de réforme de l'éducation au niveau national. Dans toute situation d'urgence majeure, les écoles publiques seront sans doute mobilisées pour servir d'abris temporaires et de centres de liaison communautaires. Aussi, fournira-t-on au préalable un minimum de matériel éducatif (en particulier pour les jeunes enfants) et récréatif. Les réseaux d'organisations non gouvernementales locales seront recensés de sorte qu'ils puissent répondre aux besoins immédiats des enfants, en collaboration avec les enseignants et le personnel administratif des écoles.

24. Les résultats escomptés du volet consacré à l'**autonomisation et à la protection des jeunes** sont les suivants : a) faire une large place, dans la politique nationale de protection sociale, à la situation des enfants les plus vulnérables et largement « invisibles », notamment de ceux qui sont exploités, maltraités ou placés en institution; b) démontrer qu'il est techniquement et financièrement possible de mettre en œuvre des modèles efficaces de réadaptation et de réinsertion sociales des enfants en conflit avec la loi ou se trouvant dans d'autres situations difficiles, afin d'aider les organismes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales et privées à transposer des services ayant fait leurs preuves; c) faciliter la concertation entre le Gouvernement et les jeunes Libanais en vue de combler le déficit de communication et de faire en sorte que la réforme nationale entreprise sur les plans social, économique et politique tienne compte de leurs préoccupations et de leurs droits; d) appuyer diverses initiatives communautaires (telles que les espaces amis des enfants gérés par des organisations gouvernementales, des clubs de jeunes, des centres municipaux, etc.) qui permettent aux enfants et aux jeunes d'acquérir des compétences de base, de recevoir une aide psychosociale et d'obtenir

⁷ Il convient de mentionner que le modèle pilote de l'UNICEF a déjà été reproduit dans un projet récemment approuvé et financé par l'Agency for International Development des États-Unis allouant 7 millions de dollars au titre d'interventions programmées dans les écoles publiques.

des informations sur des orientations en matière d'emploi et d'autres possibilités de perfectionnement (en s'attachant aux enfants et aux adolescents ayant abandonné l'école); promouvoir la citoyenneté, l'éducation en faveur de la paix, la laïcité et la tolérance; e) mobiliser la participation des jeunes Libanais à des initiatives de développement non politisées et non confessionnelles pour le bien de leur propre communauté; et f) recenser et promouvoir des modèles constructifs en vue d'une réaction globale (information-compétence-services) aux menaces que posent le VIH/sida, l'abus des drogues et le tabagisme, en s'attachant tout particulièrement aux jeunes vulnérables. La préparation aux situations d'urgence consistera à : recenser les organisations non gouvernementales équipées pour fournir des services de conseils psychosociaux; regrouper les données pour faciliter le futur processus de recherche de la famille (en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge); mettre en place au préalable des troussees de récréation; imprimer du matériel de sensibilisation aux dangers des mines; conclure des arrangements prévisionnels avec les médias locaux pour lancer des campagnes immédiates de prévention des abus et des violations des droits; et mobiliser suffisamment de ressources humaines pour veiller à ce que l'UNICEF assume sa position de chef de file en matière de protection de l'enfance.

25. Plusieurs stratégies avérées continueront de rendre le programme plus efficace : une base de connaissances régulièrement mise à jour; des alliances efficaces de parties prenantes unies autour de l'UNICEF en sa qualité d'organisation réputée sans parti-pris politique; une dépendance à l'égard des organisations non gouvernementales partenaires compétentes; la mobilisation des communautés locales, de leur enthousiasme et de leur engagement; la participation voulue d'enfants et de jeunes aux activités appuyées par l'UNICEF; l'utilisation pragmatique d'infrastructures existantes (écoles publiques, centres de développement social, centres de soins de santé primaires, divers établissements et organismes municipaux); une série d'interventions appuyées par l'UNICEF dans certaines zones géographiques ayant une proportion élevée de populations désavantagées; la communication de messages reposant sur des faits et ciblant des publics spécifiques; l'achat d'articles stratégiquement choisis pour directement approvisionner les partenaires. Ces stratégies permettront a) de garantir une crédibilité suffisante à l'élaboration des politiques au niveau national et b) de conserver un vaste réseau de mobilisation sur le terrain. Elles permettront de surmonter des difficultés techniques, culturelles et autres et de fournir des modèles qui seront reproduits à plus grande échelle par le Gouvernement.

26. Les activités décentralisées appuyées par l'UNICEF seront axées sur les 27 districts les moins bien desservis du pays, soit de 9 à 10 *Qazas* (deuxième niveau administratif après les gouvernorats) dont la population totale atteint 1 million d'habitants.

27. Compte tenu de la situation politique et sociale extrêmement instable, il importera au plus haut point de renforcer les capacités du pays et celles des organismes internationaux en matière de préparation aux situations d'urgence. Tous les programmes comprendront une composante situation d'urgence visant à garantir une assistance minimale en mobilisant immédiatement l'aide humanitaire intérieure et extérieure préalablement mise en place. Au rang des stratégies générales de préparation à toute soudaine détérioration de la situation, on peut citer la conclusion d'accords prévisionnels avec les principaux acteurs sur le terrain (la Croix-Rouge libanaise et d'importantes organisations non gouvernementales nationales);

l'identification des partenaires, des centres opérationnels et des capacités d'entreposage et de distribution dans les zones à haut risque en vue d'interventions rapides; l'achat et la mise en place au préalable d'un minimum d'articles de secours; la formation des agents municipaux et locaux en vue d'élargir la participation collective aux interventions en situation de crise; l'achèvement des préparatifs administratifs minimaux aux fins d'une mobilisation des moyens d'action en cas d'urgence de l'organisation; et l'adhésion à des normes minimales de sécurité opérationnelle pour veiller à la sécurité du personnel et des biens.

28. La composante **intersectorielle** comprendra les coûts des salaires (notamment pour la coordination des programmes), les charges de la SITA, les articles de logistique générale et la planification préalable de la réinstallation en cas d'urgence.

Principaux partenariats

29. Les ministères et organismes publics pertinents continueront d'être les principaux partenaires, au même titre que le Conseil supérieur de l'enfance, le Comité parlementaire pour les femmes et les enfants, les organisations non gouvernementales internationales et nationales, les institutions universitaires et les médias. Les partenariats avec les milieux d'affaires se multiplieront. Vu le rôle de chef de file de la Banque mondiale en matière de réforme de la santé, de l'éducation et de la protection sociale, il importe toujours tout particulièrement que les interventions de l'UNICEF soient alignées avec les plans de celle-ci.

Suivi, évaluation et gestion du programme

30. Le logiciel DevInfo (exploité par le Bureau central de statistique) et le système de gestion des programmes de l'UNICEF seront au nombre des instruments de suivi. Un dispositif spécial de collecte des données sera intégré à la conception des activités communautaires, afin d'obtenir des données de référence et des informations sur les progrès accomplis et de surmonter la pénurie de statistiques sociodémographiques nationales. Les données essentielles sur les accords de coopération en cours de négociation avec les interlocuteurs (budgets, durée, emplacements et bénéficiaires) sont regroupées par le centre de coordination du suivi et de l'évaluation du bureau de pays et sont régulièrement partagées au sein du bureau pour améliorer les courants d'informations et resserrer les liens entre les programmes. On continuera de suivre mensuellement les indicateurs de gestion des programmes ordinaires, notamment les niveaux et les utilisations des engagements de fonds, l'état des avances en espèces, le calendrier de présentation de rapports aux donateurs et le bilan trimestriel de l'exécution du programme dans le système de gestion des programmes.

Tableau récapitulatif des résultats : Liban – Programme de pays de l'UNICEF, 2008

<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadre de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans cette composante contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
Composante du programme de pays : analyse des politiques et promotion des droits de l'enfant				
<ul style="list-style-type: none"> Données statistiques et factuelles sur la situation des enfants et des femmes au Liban récapitulées, analysées et présentées aux fins d'un débat public et de la formulation des politiques Au moins 25 % des autres ressources mobilisées au titre de la mise en œuvre du programme proviennent de collectes de fonds locales 	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement de la troisième enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS-3, 2007) Analyse actualisée de la situation des enfants et des femmes au Liban Installation de DevInfo à l'Office central de statistique Passage à la phase opérationnelle du site Web DevInfo Un taux de réussite d'au moins 70 % dans l'obtention de fonds pour les propositions des donateurs Augmentation du nombre des donateurs locaux/régionaux pour qu'ils passent au moins à cinq 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation du programme de l'UNICEF; publication de la documentation relative à MICS-3 Disponibilité d'une analyse actualisée de la situation Publication et communication des données de l'Office central de statistique Site Web DevInfo opérationnel Documentation du programme de l'UNICEF et dossiers du Système de gestion des programmes 	<p>Office central de statistique, Plan-cadre statistique national, Conseil supérieur pour l'enfance, Ministère des affaires sociales, rapports parallèles par des organisations non gouvernementales sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, engagement national en faveur du cadre intitulé <i>Un monde digne des enfants</i></p> <p>Fondation Tarek Juffali, Banque Byblos, autres donateurs nationaux et régionaux agissant dans l'esprit de la responsabilité sociale des entreprises</p>	<p>Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pas encore disponible</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : réduction de l'extrême pauvreté et de la faim (objectif 1)</p> <p>Mettre en place un partenariat mondial pour le développement (objectif 8)</p> <p>Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pas encore disponible</p> <p>Objectif du Millénaire pour le développement : mettre en place un partenariat mondial pour le développement (objectif 8)</p>
Composante du programme de pays : protection et développement de l'enfant				
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un taux national de couverture vaccinale contre la polio et la rougeole de 80 % et stabilisation à ce niveau 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et approbation par le Ministère de la santé publique des politiques et des modalités de mise en œuvre du programme élargi de vaccination (y compris les microplans intitulés « Atteindre chaque district ») Mise en place aux niveaux central et périphérique (avec au moins trois nouveaux centres régionaux pleinement opérationnels s'ajoutant à la chambre froide centrale) des infrastructures du programme de vaccination (vaccins, matériel frigorifique, véhicules, technologies de l'information) 	<ul style="list-style-type: none"> Projet panarabe de santé de la famille (2004), MICS-3 (2007), évaluations rapides de l'OMS en tant que données de référence Rapport de suivi, documentation ordinaire et rapports d'analyse du Ministère de la santé publique Documentation des projets de l'UNICEF Enquêtes d'évaluation rapides dans certains districts 	<p>Ministère de la santé publique, organisations non gouvernementales nationales (YMCA et autres organisations participant aux activités de vaccination), cliniques privées, associations professionnelles, Comité technique national du programme élargi de vaccination, OMS, Banque mondiale – tous agissant dans le cadre du programme national de réforme du secteur de la santé pour 2007-2009</p>	<p>Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pas encore disponible</p> <p>Un monde digne des enfants : promotion d'une vie saine</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : réduire la mortalité des enfants (objectif 4)</p>

<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadre de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans cette composante contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Présence dans 100 % des centres publics de soins de santé primaire d'un personnel formé à la gestion des vaccins et aux techniques d'entretien de la chaîne du froid Diffusion à 80 % des parents et des prestataires de soins de messages de vaccination au moyen d'émissions nationales de télévision 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la couverture des médias nationaux dont la télévision 		
<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80 % des femmes dans des districts* ciblés mal desservis ont accès à des services de soins de santé primaire exhaustifs et de bonne qualité 	<ul style="list-style-type: none"> Formulation et approbation par le Ministère de la santé publique de directives actualisées pour les soins de santé primaire (axées particulièrement sur la santé procréative/santé maternelle et les pratiques de développement du jeune enfant) Le personnel dans 100 % des dispensaires publics de soins de santé primaire (Ministère de la santé publique) et dans les centres de développement social (Ministère des affaires sociales) dans des districts ciblés est formé conformément aux directives actualisées Diffusion à 80 % des parents et des prestataires de soins de messages de vaccination au moyen d'émissions nationales de télévision 	<ul style="list-style-type: none"> Projet panarabe de santé de la famille (2004), MICS-3 (2007), Enquête sur les conditions de vie des ménages (2004) en tant que données de référence Dossiers de surveillance, documentation ordinaire et rapports d'analyse du Ministère de la santé publique et du Ministère des affaires sociales Documentation des projets de l'UNICEF Enquêtes d'évaluation rapides dans certains districts Évaluation de la couverture des médias nationaux dont la télévision 	Ministère de la santé publique, Ministère des affaires sociales, organisations non gouvernementales nationales (YMCA et autres organisations participant aux activités de vaccination), cliniques privées, associations professionnelles, Comité technique national du programme élargi de vaccination, OMS, Banque mondiale, Coopération italienne – tous agissant dans le cadre du programme national de réforme du secteur de la santé pour 2007-2009	<p>Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pas encore disponible</p> <p>Un monde digne des enfants : promotion d'une vie saine</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : améliorer la santé maternelle (objectif 5)</p>
<ul style="list-style-type: none"> Au moins 80 % de la population dans les districts ciblés ont accès à l'eau potable 	<ul style="list-style-type: none"> À n'importe quel moment dans les districts ciblés, 90 % de tous les systèmes d'approvisionnement en eau fonctionnent, fournissant des quantités adéquates (au moins 40 litres par jour) d'eau potable Présence dans tous les districts ciblés de systèmes de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> Projet panarabe pour la santé familiale (2004), Enquête sur les conditions de vie des ménages (2004), MICS-3 (2007) Dossiers de surveillance sectorielle, documentation ordinaire et rapports d'analyse 	Ministère de l'énergie et de l'eau, compagnies régionales des eaux, Ministère de la santé publique, Ministère de l'environnement, municipalités, OMS, PNUD, Banque mondiale, Union européenne, organisations non gouvernementales nationales	<p>Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pas encore disponible</p> <p>Un monde digne des enfants : promouvoir une existence saine</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : réduction de la mortalité infantile (objectif 4)</p>

<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadre de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans cette composante contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
	de la qualité de l'eau et de chloration de l'eau	générés par la Compagnie nationale des eaux et les municipalités locales	et internationales, institutions de recherche, entreprises du secteur privé	Objectifs du Millénaire pour le développement : amélioration de la santé maternelle (objectif 5)
		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport des projets de l'UNICEF et des organisations gouvernementales partenaires • Enquêtes d'évaluation rapides et études sur les connaissances, les attitudes et les pratiques dans certains districts 	Plans-cadres nationaux pour l'assainissement et plans économiques d'approvisionnement en eau (basés par région), mémorandums d'accord avec la Compagnie nationale des eaux, accords de coopération au projet avec des municipalités locales et des organisations non gouvernementales	Objectifs du Millénaire pour le développement : assurer un environnement durable (objectif 7)
<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 70 % des familles dans les districts ciblés bénéficient d'une amélioration des comportements en matière d'hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 90 % de toutes les familles dans les districts ciblés ont reçu, compris et utilisé des informations clefs, une éducation et des messages sur l'assainissement et l'hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers et rapports par les municipalités et le Ministère de la santé publique • Rapports de projets par l'UNICEF et les organisations non gouvernementales partenaires • Enquêtes sur les connaissances, les attitudes et les pratiques dans les districts ciblés • Mises à jour des enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS) et de l'enquête sur les conditions de vie des ménages 	Ministère de l'énergie et de l'eau, compagnies régionales des eaux, Ministère de la santé publique, Ministère de l'environnement, municipalités, OMS, PNUD, Banque mondiale, Union européenne, organisations non gouvernementales nationales et internationales, institutions de recherche, entreprises du secteur privé	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pas encore disponible Un monde digne des enfants : promotion d'une vie saine Objectifs du Millénaire pour le développement : réduire la mortalité des enfants (objectif 4) Objectifs du Millénaire pour le développement : améliorer la santé maternelle (objectif 5)
<ul style="list-style-type: none"> • Dans les écoles ciblées, au moins 60 % des écoliers bénéficient de services 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les districts ciblés, 80 % des écoles enseignent l'assainissement et l'hygiène en utilisant du matériel pédagogique et d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers et rapports du Ministère de l'éducation et du Ministère de la santé publique 	Ministère de l'énergie et de l'eau, compagnies régionales des eaux, Ministère de la santé publique, Ministère de	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pas encore disponible Un monde digne des enfants : promouvoir une vie saine

<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadre de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans cette composante contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
d'approvisionnement en eau et d'assainissement et de bonnes pratiques d'hygiène	<p>ainsi que des méthodologies appropriées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les écoles ciblées, 70 % des écoliers connaissent les messages essentiels en matière d'hygiène et sont à même de démontrer des pratiques d'hygiène clefs • Dans les districts ciblés, 150 écoles disposent d'un système d'approvisionnement en eau potable et d'un nombre approprié de toilettes mixtes opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de projets par l'UNICEF et les organisations gouvernementales partenaires • Enquêtes d'évaluation rapide dans certains districts 	<p>l'environnement, municipalités, OMS, PNUD, Banque mondiale, Union européenne, organisations non gouvernementales nationales et internationales, institutions de recherche, entreprises du secteur privé</p> <p>Plans-cadres nationaux d'assainissement et plans économiques pour l'approvisionnement en eau (basés sur les régions)</p> <p>Mémoires d'accord avec la Compagnie nationale des eaux, accord de coopération au projet avec des municipalités locales et des organisations non gouvernementales</p>	<p>Objectifs du Millénaire pour le développement : réduire la mortalité des enfants (objectif 4)</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : améliorer la santé maternelle (objectif 5)</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : Assurer un environnement durable (objectif 7)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Dans les districts ciblés, au moins 80 % des membres du personnel en place ont reçu la formation voulue et sont prêts à s'acquitter de leurs fonctions quotidiennes concernant la qualité de l'eau, l'assainissement et la promotion de l'hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les districts ciblés, 80 % des membres du personnel en place chargé de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ont reçu la formation voulue pour s'acquitter de leurs fonctions • Dans les districts ciblés, 80 % de tous les systèmes publics d'approvisionnement en eau fournissent une eau potable traitée • 80 % des districts ciblés ont des plans de traitement des eaux et des programmes individuels d'assainissement et d'hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers et rapports de projets • Rapports de surveillance sectorielle • Enquêtes d'évaluation rapide dans certains districts 	<p>Ministère de l'énergie et de l'approvisionnement en eau, compagnies régionales des eaux, Ministère de la santé publique, Ministère de l'environnement, municipalités, OMS, PNUD, Banque mondiale, Union européenne, organisations non gouvernementales nationales et internationales, institutions de recherche, entreprises du secteur privé</p> <p>Plans-cadres nationaux d'assainissement et plans économiques d'approvisionnement en eau (basés sur la région), mémoires d'accord avec la Compagnie nationale des eaux, projets d'accords de coopération avec des municipalités locales et des organisations non gouvernementales</p>	<p>Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pas encore disponible</p> <p>Un monde digne des enfants : promotion d'une vie saine</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : réduire la mortalité des enfants (objectif 4)</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : améliorer la santé maternelle (objectif 5)</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : assurer un environnement durable (objectif 7)</p>

<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadre de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans cette composante contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
<ul style="list-style-type: none"> Mises à jour périodiques des informations sectorielles clefs, tendances en matière de recherche, acquis d'expérience et enseignements tirés, assortis d'analyses en vue de la prise de décisions nationale en matière de formulation des politiques et des stratégies et d'établissement des priorités 	<ul style="list-style-type: none"> Mécanismes de surveillance sectorielle en place assortis d'indicateurs clefs sur la couverture et la qualité de l'eau Réalisation d'études et d'analyses sectorielles dont les résultats facilitent la prise de décisions nationale Expériences sectorielles acquises sur le terrain et enseignement tirés, intégrés dans la stratégie globale de promotion des droits de l'enfant de l'UNICEF 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des mises à jour périodiques des travaux de recherche sectorielle ainsi que des tendances mettant en évidence les résultats, les difficultés, les possibilités, les lacunes, les disparités et les enseignements tirés Disponibilité des analyses de situation mises à jour 	<p>Ministère de l'énergie et de l'approvisionnement en eau, compagnies régionales des eaux, Ministère de la santé publique, Ministère de l'environnement, municipalités, OMS, PNUD, Banque mondiale, Union européenne, organisations non gouvernementales nationales et internationales, institutions de recherche, entreprises du secteur privé</p> <p>Plans-cadres nationaux d'assainissement et plans économiques d'approvisionnement en eau (basés sur la région), mémorandums d'accord avec la Compagnie nationale des eaux, projets d'accords de coopération avec des municipalités locales et des organisations non gouvernementales</p>	<p>Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pas encore disponible</p> <p>Un monde digne des enfants : promotion d'une vie saine</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : réduire la mortalité des enfants (objectif 4)</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : améliorer la santé maternelle (objectif 5)</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : assurer un environnement durable (objectif 7)</p>
Composante du programme de pays : éducation				
<ul style="list-style-type: none"> Le modèle global « L'école : un centre communautaire pour tous » pleinement opérationnel dans 20 écoles publiques dans les sites pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> Sont en place dans les sites pilotes les éléments d'un programme global « école Amie des enfants » (gestion participative des classes, détection des difficultés d'apprentissage, classes de rattrapage, éducation sanitaire et préparation à la vie active, promotion des droits de l'enfant et de la citoyenneté de l'enfant, initiatives culturelles et environnementales, activités sportives et loisirs, éducation des adultes, interaction avec les parents et les communautés) 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation du projet de l'UNICEF et des organisations non gouvernementales partenaires Dossiers des écoles dans les sites pilotes 	<p>Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, centres de recherche/développement éducatif, Ministère des affaires sociales, organisations non gouvernementales nationales, UNESCO, OMS, Banque mondiale, donateurs du secteur privé – tous agissant dans le cadre du programme national de réforme de l'enseignement pour 2007-2012 et de la stratégie d'éducation nationale (qui doit être approuvée en 2007)</p>	<p>Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pas encore disponible</p> <p>Un monde digne des enfants : fournir une éducation de qualité</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : assurer l'éducation primaire pour tous (objectif 2)</p> <p>Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (objectif 3)</p>

<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadre de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans cette composante contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
<ul style="list-style-type: none"> Introduction du programme « Éducation sanitaire/préparation à la vie active » dans les écoles publiques de certains districts pour atteindre au moins 60 % des étudiants âgés de 9 à 15 ans (c'est-à-dire dans le cadre du cycle de l'enseignement primaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite du financement par d'autres ressources de ce modèle assuré par une affectation biennale moyenne de 100 000 dollars par école Achèvement de la documentation et de l'évaluation du modèle Formulation et approbation par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et le Ministère de la santé publique du contenu (module) du programme intitulé « Éducation sanitaire/préparation à la vie active » Mise au point et approbation par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur des modalités de mise en œuvre (combinaison des ressources de formation à l'école et en dehors) 	<ul style="list-style-type: none"> PAPFAM (2004), enquête sur les conditions de vie des ménages (2004), enquête globale sur la santé à l'école (2005), connaissances, comportements et pratiques liés aux questions relatives au VIH/sida (2005), sondage d'opinions des écoliers en tant que données de référence Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, rapports de suivi et documentation Documentation des projets de l'UNICEF et des organisations non gouvernementales partenaires Dossiers scolaires dans les sites pilotes 	<p>Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, centres de recherche/développement éducatif, Ministère de la santé publique, organisations non gouvernementales nationales, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), OMS, Banque mondiale – tous agissant dans le cadre du programme national de réforme du secteur de l'éducation pour 2007-2012 et de la stratégie d'éducation nationale (qui doit être approuvée en 2007)</p>	<p>Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pas encore disponible</p> <p>Un monde digne des enfants : promouvoir une vie saine, lutter contre le VIH/sida</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (objectif 3)</p> <p>Améliorer la santé maternelle (objectif 5)</p> <p>Combattre le VIH/sida (objectif 6)</p> <p>Assurer un environnement durable (objectif 7)</p>
Composantes de programme de pays : autonomisation et protection des jeunes				
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et approbation par le Ministère des affaires sociales et le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur de la stratégie nationale 	<ul style="list-style-type: none"> Achèvement de l'inventaire national des modèles de soins viables basés sur la famille Normalisation et budgétisation des modalités financières et administratives de l'appui du Ministère des affaires sociales au formes de soins basées sur la famille 	<ul style="list-style-type: none"> Recensement national des garderies d'enfants (2006) en tant que données de référence Dossiers et documentation de suivi du Ministère des affaires sociales 	<p>Ministère des affaires sociales et Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, organisations non gouvernementales nationales et institutions universitaires, conseil supérieur de l'enfance, Save the Children (Royaume-Uni), Banque mondiale, Groupe</p>	<p>Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pas encore disponible</p> <p>Un monde digne des enfants : fournir une éducation de qualité</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : réduction de l'extrême pauvreté et de la faim (objectif 1)</p>

<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadre de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans cette composante contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
visant à transformer les foyers d'accueil en garderies et en centres d'appui familial			technique concernant la désinstitutionalisation dirigé par l'UNICEF – agissant dans le cadre du chapitre sur les filets de sécurité sociale du Programme de réforme III de Paris	Assurer l'éducation primaire pour tous (objectif 2) Déclaration du Millénaire, section VI (prévention et répression de la violence, de l'exploitation et des abus
<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 30 % des délits de mineurs enregistrés chaque année seront traités dans un cadre approprié de justice pour mineurs (en appliquant notamment les mesures de substitution à la détention) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les cinq gouvernorats, le modèle « environnement protecteur » est opérationnel et offre aux jeunes délinquants des possibilités de réinsertion et de réintégration sociale • Achèvement de la documentation et de l'évaluation du modèle • Engagement des ministères pertinents en faveur d'un financement durable du modèle (notamment de la capacité d'embauche de travailleurs sociaux) officialisé dans leurs plans de travail et budget annuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la justice, dossiers, documentation normative et de surveillance • Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) : données sur les questions relatives à la justice des mineurs • Documentation des projets de l'UNICEF et des organisations non gouvernementales partenaires 	Ministère de la justice, Ministère des affaires sociales, organisations non gouvernementales nationales et institutions universitaires, Conseil supérieur de l'enfance, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) – agissant dans le cadre conjoint ONUDC/UNICEF/Ministère de la justice : cadre de coopération en matière de justice des mineurs	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pas encore disponible Un monde digne des enfants : protection contre l'abus, l'exploitation et la violence Déclaration du Millénaire, section VI (prévention et répression de la violence, de l'exploitation et des abus)
<ul style="list-style-type: none"> • Dans les districts ciblés, au moins 25 % des cas de maltraitance des enfants sont portés à l'attention des systèmes voulus de protection de l'enfance 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes de signalement et d'aiguillage des cas de maltraitance des enfants (reposant sur l'infrastructure en place d'organisations gouvernementales et d'organisations non gouvernementales) sont établis et opérationnels dans au moins deux des cinq gouvernorats • Directives unifiées de détection et de suivi des cas d'abus et de maltraitance des enfants mises au point et approuvées par les ministères pertinents • Dans les districts ciblés, le personnel dans 100 % des centres d'aiguillage est formé conformément aux directives ci-dessus 	<ul style="list-style-type: none"> • Documentation normative des ministères pertinents • Documentation des projets de l'UNICEF et des organisations non gouvernementales partenaires 	Ministère des affaires sociales, Ministère de la justice, Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, organisations non gouvernementales nationales et internationales et institutions universitaires, Conseil supérieur de l'enfance, Save the Children (Suède) – coopérant sur la plate-forme du Comité du Conseil supérieur de l'enfance chargé des questions relatives à la maltraitance des enfants	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pas encore disponible Un monde digne des enfants : protection contre l'abus, l'exploitation et la violence Section VI de la Déclaration du Millénaire (prévention et répression de la violence, de l'exploitation et des abus)

Principaux résultats attendus	Principaux indicateurs de progrès	Moyens de vérification des résultats	Principaux partenaires, cadre de partenariat et programmes de coopération	Les principaux résultats attendus dans cette composante contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :
<ul style="list-style-type: none"> Accès d'au moins 60 % des enfants et des jeunes (surtout ceux âgés de 13 à 18 ans déscolarisés) dans les districts mal desservis ciblés à un programme éducatif extrascolaire de préparation à la vie active, à un appui psychosocial, à des plans d'autonomisation économique et à d'autres possibilités de développement 	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des capacités des organisations non gouvernementales pour atteindre les enfants et les jeunes dans les districts ciblés par des initiatives orientées vers le développement Contenu des interventions simplifié grâce aux normes de qualité voulues approuvées par les ministères compétents Personnel de la totalité des organisations non gouvernementales partenaires formé conformément aux normes de qualité ci-dessus Participation active à l'établissement des réseaux de la totalité des organisations non gouvernementales partenaires (mise en commun des informations et des ressources, planification conjointe) par le biais d'échanges Web et de coordination par groupes dirigée par l'UNICEF 	<ul style="list-style-type: none"> PAPFAM (2004), enquête sur les conditions de vie dans les ménages (2004), enquête générale sur la santé dans les écoles (2005), étude sur les connaissances, les comportements et les pratiques en matière de VIH/sida (2005), sondage d'opinions des écoliers et des étudiants universitaires (2006), données de l'Organisation internationale du Travail sur le travail des enfants en tant que données de référence Documentation des projets de l'UNICEF et des organisations non gouvernementales partenaires 	<p>Organisations non gouvernementales nationales et internationales, municipalités locales et activistes communautaires, Conseil supérieur de l'enfance, Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, Bureau national de déminage, institutions universitaires, Banque mondiale – coopérant avec l'UNICEF par le biais d'accords de coopération aux projets bilatéraux et organisés en tant que groupe de protection de l'enfance dirigé par l'UNICEF (en place depuis la situation d'urgence au Liban pendant l'été 2006)</p>	<p>Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : pas encore disponible</p> <p>Un monde digne des enfants : protection contre les abus, l'exploitation et la violence</p> <p>Déclaration du Millénaire, Section III (autonomisation des femmes pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement) et V (participation authentique de tous les citoyens, y compris des enfants et des jeunes)</p>

* Les programmes financés par l'UNICEF desserviront essentiellement les 9 à 10 districts provinciaux les plus démunis sur un total de 27 districts (*Qazas*, qui correspondent au deuxième échelon administratif après les gouvernorats ou *Mohafazats*).

⁸ Les programmes appuyés par l'UNICEF sont axés sur 9 au maximum des districts les plus mal desservis sur les 27 districts de province (*Qadas*).